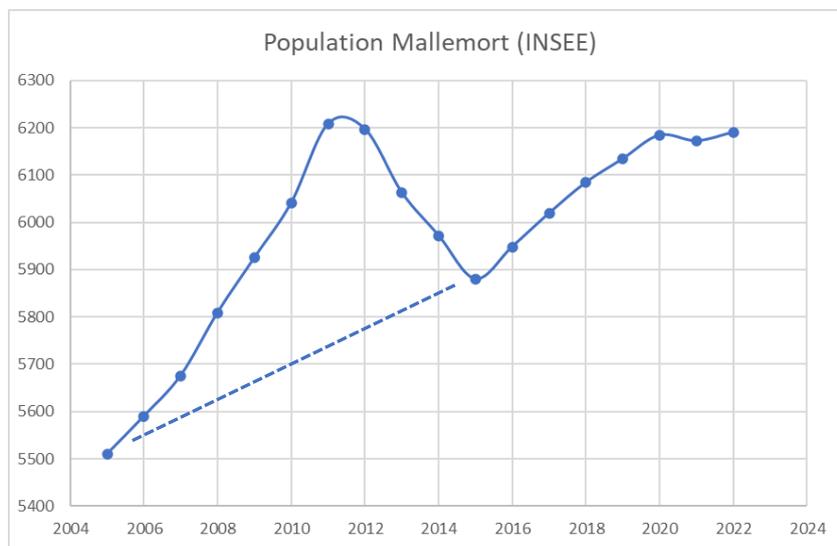


Modification n°3 du PLU de Mallemort

Contribution n°3



La diminution de la population entre 2011 et 2015 est liée à une grossière erreur sur le recensement 2010

Il est tout à fait étonnant qu'aucun objectif d'évolution démographique (et du besoin en nouveaux logements associé) ne soit donné dans le dossier d'enquête pour justifier l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Roure

Selon la délibération de justification d'ouverture et la notice de présentation cette ouverture est uniquement justifiée parce que l'OAP du Roure est inscrite depuis 2017 dans le PLU de la commune... (ainsi que dans le PLH qui n'est qu'une reprise des éléments du PLU)

Aussi, il apparaît important de rappeler aujourd'hui que l'inscription de l'OAP du Roure dans le PLU de 2017 repose sur des données dont le caractère totalement erroné était pourtant connu à l'époque. (La grossière erreur du recensement 2010 est en effet connue depuis le recensement suivant en 2015)

Dans son projet de PLU, la commune de Mallemort a fait le choix de définir une projection démographique de l'ordre de **1% par an** (conformément au SCoT), ce qui, à l'horizon 2025, amènerait à une population autour de **7050 habitants** et un **besoin de créer 574 logements** avec un **desserrement à 2,2** en compatibilité avec le SCOT.

Rapport de présentation page 15

Ainsi le PLU approuvé en 2017 était basé sur l'hypothèse d'une croissance annuelle de 1% conduisant à une population de **7050 habitants en 2025** (à partir d'une population de 6197 habitants en 2012). L'hypothèse d'un desserrement important conduisant à une taille des ménages de 2,2 habitants par logement a par ailleurs été faite en 2025.

En vérité selon l'INSEE Mallemort comptait 6190 habitants en 2022 et la taille des ménages était de 2.37 habitants par logement. Nous sommes donc aujourd'hui bien loin des projections utilisées pour l'élaboration du PLU

Les fausses données utilisées en 2017 ont ainsi permis de justifier l'inscription de l'OAP du Roure dans le PLU. **L'inscription de l'OAP du Roure dans le PLU de Mallemort est donc illégale.**